

## CHAPITRE 4

### LA CONFESION

"**CELUI** qui cache ses transgressions ne prospère point, mais celui qui les avoue et les délaisse obtient miséricorde." <sup>1</sup>

Les conditions auxquelles Dieu accorde sa miséricorde sont simples, justes et raisonnables. Le Seigneur ne demande pas de nous des choses pénibles en retour du pardon de nos péchés. Nul n'est besoin d'entreprendre de longs et durs pèlerinages, ou de se soumettre à des mortifications pour gagner la sympathie du Dieu, des cieux, ou expier nos transgressions: celui qui avoue et délaisse ses péchés obtient miséricorde.

«Confessez les uns aux autres vos offenses, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris»<sup>2</sup>, dit l'apôtre. Confessez vos péchés à Dieu qui seul peut les pardonner, et confessez:-vous mutuellement vos torts. Si vous avez offensé votre ami ou votre prochain, votre devoir, est de le reconnaître; et le leur, c'est de vous pardonner. Vous devez ensuite rechercher le pardon divin, parce que le frère que vous avez blessé est la propriété de Dieu; et en l'offensant, vous avez péché contre son Créateur et Rédempteur. Le cas est alors porté devant l'unique Médiateur, notre grand Souverain Sacrificateur, qui «a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché», qui est «touché du sentiment de nos infirmités»<sup>3</sup>, et parfaitement à même de nous purifier de toute iniquité.

Ceux qui ne se sont pas humiliés devant Dieu, en, reconnaissant leur péché, n'ont pas encore rempli la première condition de la réconciliation. Si nous n'avons pas éprouvé cette tristesse dont on ne se repent jamais, si nous n'avons pas confessé nos péchés d'un cœur contrit et rempli d'horreur à la pensée de nos iniquités, nous n'en avons jamais véritablement cherché le pardon. Et si nous ne l'avons jamais fait, nous ne pouvons pas avoir trouvé la paix de Dieu. L'unique raison pour laquelle nous n'avons pas le pardon de nos péchés passés, c'est que nous ne voulons pas nous humilier et nous conformer aux conditions de la Parole de vérité. Des directives expresses nous sont données à ce sujet. La confession des péchés, qu'elle soit publique

ou particulière, doit être franche et cordiale'. Il ne faut pas qu'elle soit faite d'un air détaché et à la légère, ni imposée à des personnes qui n'ont pas encore appris à abhorrer le péché. La confession qui jaillit spontanément du tréfonds de l'âme, rencontre la compassion infinie de Dieu. Le Psalmiste s'exprime en ces termes: «L'Eternel est près de ceux qui ont le cœur brisé, et il sauve ceux qui ont l'esprit dans l'abattement. »<sup>4</sup>

Une confession véritable est toujours précise, et avoue des péchés déterminés. Certains péchés sont tels qu'ils ne peuvent être confessés qu'à Dieu seul; d'autres doivent être confessés à ceux qui en ont été les victimes ; d'autres enfin sont des fautes publiques et exigent une confession publique. Mais toute confession doit être explicite, directe, et nommer les péchés mêmes dont on s'est rendu coupable.

Aux jours de Samuel, les enfants d'Israël, qui s'étaient éloignés de Dieu, avaient perdu la foi en sa sagesse pour gouverner les nations, et en sa puissance pour les défendre et revendiquer sa cause. Se détournant du grand Monarque de l'univers, ils avaient exprimé le désir d'être gouvernés comme les peuples qui les entouraient. Leur ingratitude oppressait leur âme, et les séparait de Dieu. Avant de trouver la paix, ils durent faire cette confession claire et précise: «Nous avons ajouté à tous nos péchés le tort de demander pour nous un roi.» <sup>5</sup> Il leur fallut confesser le péché dont ils s'étaient rendus coupables.

Une confession ne sera jamais acceptée de Dieu si elle n'est accompagnée d'un repentir sincère et d'une réforme. Il faut qu'un changement radical de la vie l'accompagne et que tout ce qui n'est pas agréable à Dieu soit mis de côté. Ce sera la conséquence de la douleur réelle du péché.

La tâche qui nous incombe nous est clairement révélée : «Lavez-vous: purifiez-vous, ôtez de devant mes yeux la méchanceté de vos actions; cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, protégez l'opprimé; faites droit à l'orphelin, défendez la veuve.» «Si le méchant rend le gage, s'il restitue ce qu'il a ravi, s'il suit les préceptes qui donnent la vie, sans commettre l'iniquité, il vivra, il ne mourra pas.» <sup>6</sup> Parlant de l'œuvre de la repentance, l'apôtre Paul s'exprime ainsi: «Cette même tristesse selon Dieu, quel empressement n'a-t-elle pas produit

en vous! Quelle justification, quelle indignation, quelle crainte, quel désir ardent, quel zèle, quelle punition! Vous avez montré à tous égards que vous étiez purs dans cette affaire.»<sup>7</sup>

Quand le péché a émoussé le sens moral, le pécheur ne discerne plus ses défauts, et ne se rend plus compte de l'énormité du mal qu'il a commis. A moins qu'il ne se soumette à l'action du Saint-Esprit, il demeure dans un aveuglement relatif au sujet de ses péchés. Ses confessions ne sont pas sincères. Chaque fois qu'il confesse une faute, il se hâte d'ajouter une excuse et d'alléguer certaines circonstances spéciales, sans lesquelles il ne se serait jamais rendu coupable des actions qu'on lui reproche.

Après avoir mangé du fruit défendu, Adam et Eve furent saisis de honte et d'effroi. Leur première pensée fut de chercher à se disculper de leur faute et à échapper à la redoutable sentence de mort."Quand Dieu s'enquit de leur péché, Adam voulut en faire retomber la faute en partie sur Dieu et en partie sur sa compagne : «La femme que tu as mise auprès de moi m'a donné de l'arbre, et j'en ai mangé.» La femme, à son tour, rejeta toute la faute sur le serpent, disant: «Le serpent m'a séduite, et j'en ai mangé.»<sup>8</sup> Pourquoi as-tu créé le serpent? Pourquoi l'as-tu laissé entrer en Eden? Ces questions, impliquées dans son excuse ne tendaient qu'à faire retomber sur Dieu toute la responsabilité de la chute. La tendance à excuser ses torts a pris naissance chez le père du mensonge et se manifeste chez tous les fils et toutes les filles d'Adam. Les confessions de ce genre ne sont pas inspirées par l'Esprit de Dieu, et ne peuvent être agréées. La véritable repentance amène le pécheur à porter lui-même sa transgression, et à la reconnaître sans fraude et sans hypocrisie. De même que le publicain, n'osant pas même lever les yeux au ciel, il dira: «0 Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur.»<sup>9</sup> Ceux qui reconnaissent leur culpabilité seront justifiés, car Jésus présentera les mérites de son sang en faveur des âmes repentantes.

Les exemples de confessions véritables que fournit la Bible ne contiennent pas une seule parole tendant à excuser ou à pallier la faute, et à justifier le transgresseur. L'apôtre Paul ne cherchait nullement à se défendre. Il dépeint son péché sous les plus vives couleurs; il ne fait rien pour en atténuer la culpabilité. «J'ai jeté en prison plusieurs des saints, ayant reçu ce pouvoir des chefs des prêtres, et quand on les mettait à mort, je joignais mon suffrage à celui des autres. Je

les ai souvent châtiés dans toutes les synagogues et je les forçais à blasphémer. Dans mes excès de fureur contre eux, je les persécutais même jusque dans les villes étrangères.»<sup>10</sup> Il n'hésite pas à dire: « Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.»<sup>11</sup>

Le cœur humilié et contrit, subjugué par un repentir véritable, comprendra jusqu'à un certain point l'amour de Dieu et le prix du Calvaire. Comme un fils fait sa confession à un père aimant, le pécheur véritablement repentant apportera tous ses péchés devant Dieu. Il est écrit: «Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité,» <sup>12</sup>

1 Proverbes 28 : 13

7 2 Corinthiens 7 : 11

2 Jacques 5: 16

8 Genèse 3: 12, 13

3 Hébreux 4 : 15

9 Luc 18 : 13

4 Psaume 34: 19

10 Actes 26: 10, 11

5 1 Samuel 12 : 19

11 1 Timothée 1 : 15

6 Esaïe 1 : 16, 17 ;

12 1 Jean 1 : 9

Ezéchiel 33 : 15



*L'ami du pécheur*